

# Contrôle d'attractivité pour projets de conservation des petits mustélidés – résumé

## 1 Zone d'étude

Le contrôle d'attractivité est effectué dans les sites prioritaires du périmètre d'un projet de conservation des petits mustélidés, qui comprennent les patches centraux (grandes zones d'habitats), les petits patches (petites zones d'habitats) et les axes de mise en réseau. En raison de leur fonction et/ou de leur taille, ils sont définis comme suit :

- Patche central : sert d'habitat aux petits mustélidés, certaines parties comportent une offre en nourriture suffisante (= terrains de chasse suffisamment grands), même les années à faible densité de rongeurs. Sa taille est d'au moins 25 ha.
- Petit patche : sert d'habitat aux petits mustélidés et offre une nourriture suffisante au moins les années à forte densité de rongeurs. Est plus petit que 25 ha.
- Axe de mise en réseau : sert à la mise en réseau pour les petits mustélidés.

## 2 Objectifs

Le contrôle d'attractivité détermine, sur deux années consécutives, si les mesures de revalorisation sont attrayantes pour les petits mustélidés et s'ils les utilisent. Les objectifs d'un projet de conservation des petits mustélidés sont les suivants :

- Dans chaque espace de population, on devrait pouvoir prouver la présence de belettes et hermines à chaque période de contrôle.
- Au moins 50% des petites structures revalorisées devraient être utilisées par les petits mustélidés (hermine ou belette).

Si ces critères sont remplis lors des contrôles des années 1 et 2, on peut parler d'un grand succès. Si au moins 20% des petites structures sont utilisées par les petits mustélidés, c'est déjà un très bon résultat.

## 3 Matériel et méthode

### Quelle méthode utiliser ?

La méthode principale pour le contrôle d'attractivité est le tunnel à traces. Cette méthode a été développée en Nouvelle-Zélande, et testée et utilisée par REHM Réseau hermine et divers autres spécialistes. Des méthodes supplémentaires peuvent être utilisées selon les cas, telles que les traces dans la neige, les pièges photographiques ou les boîtes à micromammifères.

### Combien de tunnels à traces faut-il ?

Au moins 2 tunnels à traces par patche central, petit patche ou axe de mise en réseau. Il s'agit d'examiner 10 sites revalorisés (p. ex. 5 patches centraux, 2 petits patches et 3 axes de mise en réseau). Au total, 20 tunnels à traces sont donc nécessaires. Ceux-ci peuvent être contrôlés en une journée, même s'ils sont éloignés les uns des autres.

### Où déposer les tunnels à traces ?

Les tunnels à traces sont toujours placés dans des tas de branches et de pierres, l'emplacement exact est déterminé par un spécialiste. Il est important que le tunnel à traces soit placé à l'horizontale et que les deux entrées restent ouvertes. Les tunnels à traces sans planchette devraient être posés au moins une semaine avant le début du contrôle d'attractivité. Ils peuvent aussi être posés directement lors de la revalorisation dans les petites structures. Lorsque le contrôle d'attractivité est en cours, il ne reste qu'à insérer la planchette avec le tampon encreur et les feuilles à traces.

**Quand commencer avec le contrôle, combien de temps dure-t-il et à quelle fréquence l'effectuer ?**

Au printemps ou à la fin de l'été/automne après la revalorisation. Deux périodes de contrôle sont alors effectuées : la 1<sup>ère</sup> période de contrôle a lieu la première année après les mesures de revalorisation, la 2<sup>ème</sup> période de contrôle la deuxième année après les mesures de revalorisation. Une période de contrôle dure 6 semaines. Les contrôles des deux années consécutives sont effectués à la même période de l'année afin que les résultats soient comparables.

**A quelle fréquence les tunnels à traces doivent-ils être contrôlés ?**

Au cours d'une période de contrôle, le tunnel à traces doit être contrôlé 1 fois par semaine ( $\pm$  1 jour) par temps sec. Le contrôle de 20 tunnels à traces nécessite environ une journée s'ils sont éloignés les uns des autres.

**A quelle saison effectuer le contrôle avec les tunnels à traces ?**

Entre mi-mars et mi-mai ou entre mi-août et mi-octobre. Les deux années du contrôle avec les tunnels à traces, il faut choisir la même période de l'année.

**Est-ce qu'il faut mettre des appâts dans les tunnels à traces ?**

Il n'est pas nécessaire de mettre des appâts dans les tunnels à traces. Si l'on se décide tout de même pour un appât, on peut enfoncer environ 20 g de viande hachée dans le sol auprès du bord du tunnel à traces, lors de la première utilisation effective (avec tampon encreur), mais plus par la suite.

**Qui peut mener le contrôle d'attractivité ?**

Pour la mise en place des tunnels à traces ainsi que pour l'analyse des papiers à traces, il faut faire appel à un·e spécialiste. Pour les visites de contrôle, il est possible de faire appel à des bénévoles bien formé·e·s (p. ex. membres d'associations de protection de la nature, chasseuses et chasseurs).